



Tout l'Exécutif est réélu --- Création d'un fonds de défense professionnelle

L'Exécutif de la C.T.C.C. qui se trouvait en fonction au cours de la dernière année a été réélu en bloc, hier soir, à l'issue du trentième congrès de la C.T.C.C. Deux postes seulement ont été contestés. Il s'agissait de deux vice-présidences que les titulaires de l'an dernier ont d'ailleurs remportées haut la main.

L'Exécutif compte donc encore M. Gérard Picard comme président, Jean Marchand comme secrétaire et comme vice-président, MM. Gaston

Ledoux (Granby, Textile), Horace Laverdure (Montréal, Construction), Lucien Dorion (Québec, Commerce), Philippe Boily (Saguenay-Lac St-Jean), F.-X. Legaré (Rimouski) et Rodolphe Hamel (Asbestos, Mines).

M. Roméo Ethier a été également confirmé à son poste de trésorier.

Au cours de la journée, le Congrès avait voté l'une des décisions les plus importantes de tout le congrès, à savoir la

création d'un fonds de défense professionnelle auquel les syndiqués de la C.T.C.C. souscriront chaque année la somme de \$100,000 dollars.

Ce fonds sera prélevé au moyen d'une contribution spéciale de dix cents par mois que les membres verseront en même temps que leur cotisation syndicale. Ils commenceront d'effectuer ces paiements à compter du premier janvier 1952.

C'est là un geste qui aura d'immenses répercussions sur toute l'action du mouvement dans les années qui viennent. Le fonds sera administré par la C.T.C.C. et tous les syndicats engagés dans la lutte pourront y faire appel en cas de besoins urgents. La décision a été saluée avec plaisir par tous les syndicats. Elle vient à un moment stratégique, au moment où la classe ouvrière est engagée dans la défense de son revenu.

Après les élections, le Congrès n'a fait qu'une séance pour l'étude du rapport du trésorier.

ce qu'elle a déjà accordé à Arvida, comme le suggérait la sentence arbitrale unanime. Le télégramme adressé au ministre demandait immédiatement les deux parties en vue de mettre fin, le plus tôt possible, à la grève.

Finalement le congrès annuel de la C.T.C.C. a prié le gouvernement provincial d'intervenir à Arvida, où la compagnie Aluminium of Canada tenterait de récupérer ce qu'elle perd en production à Shawinigan, en faisant travailler les employés plus longtemps et même le dimanche. Le député de la région d'Arvida, M. Antonio Talbot a d'ailleurs assuré les grévistes "de l'appui du procureur général et du gouvernement pour faire respecter la loi et empêcher le travail du dimanche".

Sens de la grève

M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., expliquait en ces termes, au congrès, le sens de la grève de Shawinigan: "Ce que le patronat refuse à Shawinigan, c'est nos demandes au sujet d'un comité de grief qui réglerait les différends qui sont susceptibles de surgir pendant la durée de la convention collective. Il ne semble pas comprendre pourquoi nous demandons un tel comité. C'est justement pour assurer la ferme et stable application de la convention collective de travail et éviter des grèves inutiles. Il ne s'agit pas de s'arroger injustement des pouvoirs qui n'appartiennent pas aux ouvriers, mais justement de prévenir des difficultés en empêchant qu'on abuse d'autre part de pouvoirs discrétionnaires".

Le Congrès et la grève de Shawinigan

Une collecte de \$2,075 dollars — Des tonnes de rivets enfermés — Remerciements à M. Barrette — Le sens de la grève

On a révélé au cours du congrès que le gouvernement fédéral était intervenu auprès des grévistes de la compagnie Aluminium à Shawinigan, afin qu'ils ouvrent leurs lignes de piquetage. M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., a expliqué en effet que des tonnes de rivets sont actuellement entreposés dans les usines affectées par la grève. Ces rivets étaient destinés aux chantiers maritimes de Lauzon. Le gouvernement fédéral a demandé de pouvoir aller prendre ces rivets. Les grévistes ont refusé d'ouvrir leurs lignes de piquetage pour cela. M. Marchand a conclu: "Il était temps de décider si nous allons rendre toutes nos grèves inefficaces simplement parce qu'un élément extérieur au conflit le désire".

Appui du congrès

Les 400 délégués ont par la suite adopté la résolution suivante:

"Que le congrès de la C.T.C.C. appuie sans restriction les grévistes de Shawinigan Falls, que les congressistes ici réunis souscrivent personnellement jusqu'à ce que ça fasse mal à leur portefeuille (on a, par la suite, recueilli \$2,075.); que de plus la C.T.C.C. exprime publiquement son indignation envers la Compagnie Aluminium, pour son attitude inhumaine à l'égard des confrères de Shawinigan Falls".

Le congrès a également adopté une résolution pour remercier le ministre du Travail, M. Antonio Barrette, pour ses interventions dans la grève de Shawinigan, en faveur des syndiqués. On sait que le ministre, à deux reprises, a prié la compagnie de modifier son attitude et d'accorder à Shawinigan

LES FAITS saillants du 30e Congrès

Un message du Saint-Père

"SA SAINTETE, INVOQUANT ABONDANTES LUMIERES SUR TRAVAUX TRENTIEME CONGRES CTCC ENVOIE PATERNELLEMENT SECRETAIRE GENERAL JEAN MARCHAND ET TOUS DELEGUES PRESENTS BENEDICTIONS APOSTOLIQUES IMPLOREES"

Signé : MONTINI,
SUBSTITUT

Deux ovations à René Rocque

Tous les délégués au congrès attendaient avec impatience l'occasion de manifester à René Rocque leur sympathie et leur admiration. Ils étaient même si impatients qu'ils n'ont pas pu attendre et qu'ils l'ont fait pour la première fois contre les instructions précises de Jos Parent, qui présidait le banquet au Château Frontenac.

En effet, le président ayant demandé qu'on n'applaudisse pas au cours de la présentation des occu-

pants de la table d'honneur, les convives se conformèrent d'abord à ce conseil. Mais quand vint le tour de Rocque, la loi acceptée ne tenait plus. Ce fut une ovation enthousiaste, prolongée, ferme, qui reste certainement comme l'un des plus beaux moments du congrès.

La seconde devait se produire quand Rocque plaida la cause des ouvriers de Shawinigan, comme on peut le lire dans la légende d'une de nos photos d'aujourd'hui.

Le ministre du Travail convoque M. Ferguson

M. Antonio Barrette, ministre du Travail, a fait savoir aux congressistes de la C.T.C.C. qu'il avait convoqué pour lundi prochain, à Québec, M. D. H. Ferguson, gérant de l'Aluminium à Shawinigan.

Le ministre rencontrera M. Ferguson dans la matinée, le syndicat dans l'après-midi et les deux parties en même temps plus tard, dans la même journée.

Ce sera la première tentative de régler la grève par des négociations depuis que les ouvriers de Shawinigan ont quitté le travail, soit voici un mois.

Un adjoint à l'éducation

Il s'occupera d'orientation politique

Pour répondre au désir exprimé par le Comité d'Orientation politique, qui se plaignait de n'avoir personne pour exécuter les plans qu'il trace, le Congrès a voté l'engagement d'un adjoint au Service d'Éducation.

Cet adjoint, qui travaillera avec l'actuel directeur de l'éducation, M. Fernand Jolicoeur, s'occupera particulièrement d'orientation politique: formation de comités régionaux et locaux d'orientation politique, éducation politique des membres, etc.

AU BANQUET D'OUVERTURE



Le banquet d'ouverture du trentième congrès a été l'un des plus nombreux qu'on ait encore vu dans le mouvement. Il était servi dans la vaste salle du Château Frontenac. On reconnaît sur notre photo, de gauche à droite: S. E. Mgr Maurice Aoy, archevêque de Québec, M. Jos. Parent, président du banquet et du Conseil Central de Québec, M. Gérard Picard, en train de prononcer un éloge sur l'hospitalité et le sens de la tradition des Québécois, et S. E. Mgr Omer Garand, auxiliaire de Québec.

LES FAITS SAILLANTS (SUITE)



M. Milton F. Gregg, ministre du Travail dans le cabinet fédéral, a visité le congrès au cours de l'après-midi mardi dernier. On voit ici M. Gregg expliquant aux délégués la politique du gouvernement fédéral. Les délégués ont copieusement applaudi la partie du discours que M. Gregg a prononcée en français, mais les explications du ministre sur le coût de la vie ont rencontré un silence... plutôt froid!

VISITE DE M. GREGG

Le débat du congrès sur la question du coût de la vie devait prendre un relief très spécial à cause de la visite du ministre fédéral du Travail. Nous ne pouvons malheureusement en donner ici un court résumé, mais nous tenons à verser au dossier les pièces principales. En bref, le congrès a d'abord adopté une résolution qu'il a adressée à MM. Saint-Laurent, C. D. Howe et Gregg.

En voici le texte:

Voici le texte de la résolution, proposée par M. Picard, qui fut adoptée à la suite de la discussion, sur le coût de la vie.

Que le congrès de la C.T.C.C. :

- a) maintienne, comme règle générale, son attitude favorable à l'arbitrage des prix, suivant les termes d'une résolution adoptée au congrès de 1948;
- b) vu l'urgence de la situation et la montée en flèche des prix, réclame l'établissement, sans délai, d'une réglementation des prix au Canada;
- c) que les organismes de la Régie soient constitués sur une base tripartite : représentants de l'Etat, représentants des producteurs désignés par les associations patronales et syndicales ouvrières; représentants des consommateurs désignés par les coopératives de consommation et les ligues des consommateurs;
- d) que ces organismes aient le pouvoir de maintenir, ajuster ou réduire les prix en fixant la date rétroactive qui leur paraîtra juste;
- e) que l'on fixe, comme prix de base, les prix en vigueur au début de janvier 1951;
- f) que l'on fasse parvenir des messages au premier ministre du Canada et au ministre du Travail faisant connaître la politique générale du Congrès en matière de prix.

Exposant que les travailleurs ont déjà perdu tout espoir d'améliorer leur niveau de vie, et, pour un grand nombre, ils ne peuvent plus récupérer les réductions successives de leur pouvoir d'achat.

DE VIVE VOIX

Commentant le message que lui avait adressé le Congrès au sujet de la régie, M. Gregg déclarait: "Je puis vous assurer que nous allons étudier vos vues et leur donner suite en autant qu'il sera possible. Nous entendons parler beaucoup du problème du coût de la vie. Nous sommes déterminés à tout tenter ce qui est possible pour le régler."

"Le gouvernement a eu recours jusqu'ici à des mesures indirectes, telles les restrictions sur le crédit. Nous percevons certains signes qui nous encouragent à ne pas désespérer de ces mesures."

"Jusqu'ici cependant nous avons différé d'utiliser les pouvoirs d'urgence que nous a confiés le Parlement lors de la dernière session. Nous estimons encore que l'on peut maîtriser l'inflation sans attenter à la liberté des citoyens."

Attitude de la C.T.C.C.

M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., répondant

au ministre, le remercia d'abord d'être venu rencontrer les délégués de la C.T.C.C. et déclara: "Nous constatons avec plaisir qu'Ottawa accorde aux ouvriers une part à l'administration de la législation ouvrière. Le mouvement ouvrier regrette cependant qu'on ne lui accorde pas de tels pouvoirs dans le secteur de l'économie nationale."

"Actuellement la famille ouvrière est aux prises avec un problème très angoissant: rencontrer des obligations de \$200 avec un revenu de \$150. Nous aimons la liberté, mais lorsque des forces économiques aveugles viennent restreindre cette liberté, nous préférons voir établir des contrôles."

M. Marchand ajoutait ensuite: "Nous savons que la loi contre les combines et les coalitions financières s'est avérée inefficace dans le domaine des prix. Nous espérons que la Commission qui fait enquête actuellement sur cette loi, saura suggérer les mesures qui s'imposent pour mettre les cartes à la raison."

DANS LE MOUVEMENT La C.T.C.C. a des convictions!

Caractère et but de la C.T.C.C.

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada est une organisation syndicale démocratique et libre. Elle est nationale et elle s'inspire dans ses principes et son action de la doctrine sociale de l'Eglise qu'elle reconnaît comme la seule capable d'assurer l'ordre social.

Elle a pour but de promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des travailleurs canadiens. Elle entend assurer la promotion individuelle et collective des travailleurs en favorisant leur développement physique, intellectuel et moral et en créant pour tous les travailleurs des conditions telles qu'ils puissent vivre d'une façon humaine et chrétienne. Elle veut contribuer à l'établissement de relations ordonnées entre employeurs et employés, selon la vérité, la justice et la charité; parmi ses objectifs immédiats dans ce domaine, elle veut garantir le plein exercice du droit naturel d'association et elle préconise les conventions collectives, les mesures de sécurité sociale et une saine législation du travail.

Structure de la C.T.C.C.

Un syndicat de travailleurs ne peut être admis au sein de la C.T.C.C. s'il n'est d'abord affilié à sa fédération professionnelle et au conseil central de sa région ou de sa localité. L'affiliation à tout autre organisme syndical n'a aucun caractère obligatoire.

Aussi longtemps que sa charte d'affiliation est maintenue, tout corps affilié adhère à la présente déclaration de principes et est tenu d'observer les statuts et règlements de la C.T.C.C.

Personne humaine et bien commun

Le régime actuel prédominant dans notre pays déprécie les valeurs humaines et spirituelles. D'après ce régime, la recherche de l'intérêt individuel procurerait automatiquement le bien général. Il s'ensuit le mépris fréquent de la dignité humaine, des légitimes aspirations de la personne humaine et du bien général.

L'accumulation des richesses et la concentration du pouvoir économique entre les mains d'un petit nombre au détriment du bien commun a été la conséquence d'un système qui s'est donné comme mobile primordial le profit.

C'est un devoir pour chaque citoyen de contribuer au bien commun selon les exigences de la justice sociale. D'autre part, la société est faite pour la personne humaine. Aussi faut-il que la production des biens matériels soit ordonnée à la satisfaction des besoins humains légitimes et que toutes les conditions matérielles, sociales, culturelles favorisent l'épanouissement de chaque travailleur et de sa famille en toute sécurité et liberté.

La C.T.C.C. croit à la dignité primordiale de la personne humaine et à l'égalité fondamentale de tous les êtres humains. Elle n'admet pas qu'on applique un traitement injuste à cause de la langue, de la nationalité, de la race, du sexe ou de la religion.

Démocratie

La C.T.C.C. a foi dans la vraie démocratie politique, parce que c'est le système qui garantit le mieux la liberté des citoyens et leur participation aux responsabilités civiles. Elle est d'avis que notre régime démocratique ne doit pas être à la merci de quelques privilégiés qui se servent du pouvoir pour la protection de leurs privilèges et de leurs intérêts égoïstes. La C.T.C.C. croit qu'une véritable démocratie politique ne peut se concevoir sans la démocratisation de l'économie. Elle s'oppose à toute forme de totalitarisme et d'étatisme.

Etat

L'Etat doit promouvoir le bien commun et la C.T.C.C. croit que, par ses

Lois et leur saine application, il doit sauvegarder les droits de chacun et favoriser l'existence et le fonctionnement de groupements intermédiaires autonomes dont la contribution active est nécessaire au maintien de la paix sociale.

Le congrès de Québec vient d'adopter, par le congrès en comité plénier puis adopté en texte d'une nouvelle déclaration de principes, l'assemblée générale. C'est donc le texte définitif Depuis trente ans que notre mouvement existe, (à quelques petites différences près, peut-être) ses principes n'ont pas changé. Mais les circonstances, elles, ont changé, ce qui nous force à modifier, tel que le congrès l'a modifié, tel qu'il apparaîtra désormais en tête de notre constitution. Ceux qui veulent savoir à quoi nous croyons n'ont qu'à le lire attentivement. Le TRAVAIL y reviendra d'ailleurs au cours de l'année mais nos lecteurs feraient bien d'en garder la présente copie pour les cercles et les journées d'étude.

Association professionnelle

Le syndicat est, pour les travailleurs, le moyen le plus efficace de défendre et de promouvoir leurs intérêts professionnels. En conséquence, on doit reconnaître à tous les travailleurs sans distinction le droit naturel d'association et leur en faciliter l'exercice, au besoin, par des mesures de sécurité syndicale. L'association professionnelle est, pour le travailleur, l'organisme normal de négociations, de représentation, de participation et de collaboration sur tous les plans de l'entreprise, de la profession et de l'économie nationale.

Propriété privée

L'exercice du droit de propriété doit être réglé selon la nature de l'objet, suivant qu'il s'agit d'un bien d'usage personnel ou d'un bien de production.

La propriété des biens de production, plus que toute autre, est grevée de charges sociales particulières qui découlent de la nature de ces biens, de leur subordination au bien commun de la société et du caractère communautaire de l'entreprise.

Sur le plan de l'entreprise également, la C.T.C.C. croit que la propriété privée doit rester la règle générale. Cependant, elle se garde bien d'identifier propriété privée et capi-

talisme. Elle répudie le capitalisme libéral de même que le marxisme sous toutes ses formes.

L'Etat doit surveiller toute activité économique pour assurer la primauté de l'intérêt général sur l'intérêt particulier. Certaines entreprises, à cause de leur grande importance pour le bien-être des citoyens, ou de leur tendance aux abus, ont besoin d'être suivies de plus près et contenues dans des limites justes par des interventions appropriées.

S'il y a danger pour le bien commun de laisser entre les mains d'intérêt privé le contrôle de certains services ou moyens de production, la collectivité doit l'assumer. La gestion de ces entreprises doit être confiée, autant que possible, à des corps autonomes représentatifs de tous les intéressés: consommateurs, travailleurs, direction et pouvoirs publics.

Collaboration entre les agents de la production

La vie économique doit être aussi organisée de façon à assurer une collaboration étroite entre les principaux agents de la production et de la distribution des biens. Cette collaboration doit s'établir sur le plan de l'entreprise, de la profession et de l'économie en général.

Dans l'entreprise, les travailleurs doivent être considérés comme des coopérateurs participant à une oeuvre commune. Ils doivent s'y sentir intégrés et participer à sa gestion et à ses fruits. D'où des réformes de structure amènent graduellement les intéressés à constituer une communauté d'activités et d'intérêts. Pour ce, la direction des entre-

prises devra cesser de représenter exclusivement les intérêts du capital.

La C.T.C.C. favorise le développement de comités mixtes composés de représentants des travailleurs syndiqués, des directeurs de l'entreprise, du personnel technique et du capital qui assureront la bonne marche de l'entreprise.

Les travailleurs et les employeurs, par leurs organisations syndicales, doivent se rejoindre au niveau de la profession formant des commissions paritaires qui auront pour but de régler la vie professionnelle de telle façon qu'elle serve le mieux possible les intérêts de ses membres et de la société.

A l'échelle provinciale ou nationale, selon les juridictions établies, la C.T.C.C. propose la formation d'organismes appropriés où les représentants des travailleurs et des employeurs sont désignés par les organisations professionnelles et dont le rôle sera de coordonner et d'orienter la vie économique.

Enfin, la C.T.C.C. croit que le Canada, de concert avec les autres Etats, doit réaliser l'organisation internationale de l'économie afin d'assurer une meilleure distribution des richesses et de garantir en même temps, par la sécurité et la stabilité économique dans le monde, la paix et l'harmonie des nations.

La famille

La famille a une telle importance qu'on doit tout faire pour préserver son intégrité, garantir ses droits et assurer son plein épanouissement.

Antérieurement à la société civile, dont elle est la première cellule, elle

ne peut en aucune façon lui sacrifier son rôle, ses fonctions et ses prérogatives essentielles: le droit des époux à une vie conjugale normale, le droit du père de famille à pourvoir à la subsistance des siens, le droit de la mère à accomplir au foyer sa tâche de gardienne, de ménagère et d'éducatrice; le droit des parents à élever leurs enfants et à leur assurer une instruction et une éducation selon leurs croyances et dont ils gardent le contrôle; le droit à une habitation salubre et suffisamment spacieuse dont ils seront, autant que possible, propriétaires.

Le droit au travail

La société doit assurer à chacun qui veut travailler de se procurer un emploi stable et conforme à ses goûts et à ses aptitudes.

Conditions de travail

Les rémunérations de travail doivent être saines tant au point de vue moral que physique. Elles doivent laisser au travailleur des loisirs suffisants pour remplir ses devoirs religieux, vivre à son foyer, participer à la vie sociale, se cultiver et se reposer.

Rémunération du travail

La rémunération du travail doit d'abord être suffisante pour satisfaire les besoins normaux d'une famille moyenne.

Elle doit tenir compte en plus de la nature du travail, de la compétence professionnelle, du rendement, de la situation de l'entreprise et des exigences du bien commun.

La C.T.C.C. estime qu'il doit y avoir égalité de rémunération entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine pour un travail de valeur égale.

Sécurité sociale

L'insécurité est l'une des caractéristiques de la condition actuelle du travailleur et de sa famille. Elle résulte de l'insuffisance du revenu, de l'instabilité de l'emploi et d'un manque de protection efficace contre les risques inhérents à la vie et au travail.

Pour corriger cette situation, la C.T.C.C. croit que l'on doit d'abord ordonner la production des biens matériels à la satisfaction des besoins humains légitimes et favoriser des mesures de sécurité sociale telles qu'une politique de plein emploi, des revenus de remplacement et de complément. Ces mesures devront respecter les droits, l'initiative et les prérogatives de chacun.

Mouvement coopératif

La C.T.C.C. voit dans le mouvement coopératif un excellent moyen d'assainissement économique et social et considère son action comme un complément nécessaire à l'action syndicale, pour réduire le coût de la vie, humaniser et démocratiser l'économie.

Epargne

La C.T.C.C. contribuera à la disparition du prolétariat en réclamant pour le travailleur la possibilité d'épargner et en mettant en oeuvre tous les moyens nécessaires.

Elle voit dans les caisses populaires et certains autres organismes, des sources accessibles de crédit et des institutions aptes à faire servir l'argent des travailleurs à leur promotion. La plupart des grandes institutions financières drainent actuellement la plus grande partie de l'épargne et contribuent au maintien de la dictature économique.

Instruction et culture

Trop souvent les conditions économiques dans lesquelles vit la famille ouvrière font obstacle à la formation technique, économique, sociale et politique des travailleurs, de même qu'à leur participation à la vie culturelle du pays. L'instruction à tous les degrés et la culture doivent être accessibles aux travailleurs.

LES FAITS SAILLANTS (FIN)



"Soyez assurés que je reprend mes activités avec la ferme résolution de faire dans l'avenir ce que j'ai fait dans le passé et de continuer d'accepter tous les sacrifices qu'exige le service des travailleurs. Ensemble, tous debout, les travailleurs marcheront vers ce fossé qu'ont creusé autour de nous les dirigeants du régime actuel, afin d'y construire un pont, solide celui-là, qui nous permettra de rejoindre les autres classes de la société" (Paroles de René Rocque aux délégués).

VISITE DE Mgr PELLETIER

"On vous accuse d'être des révolutionnaires"

Le congrès a reçu la visite de S. Exc. Mgr G.-L. Pelletier, évêque des Trois-Rivières. Celui-ci s'est déclaré heureux de pouvoir venir assister au moins à une toute petite partie de ces "assises bienfaisantes". Il a assuré "les membres de la C.T.C.C. de sa gratitude profonde pour leur action dans la société, déclarant qu'au dessus de tout mouvement, il y a d'abord le bien-être de la société". Mgr Pelletier ajoutait en terminant: "On vous accuse d'être

des révolutionnaires. Moi je vous dis: continuez d'être de ces merveilleux révolutionnaires de la fraternité chrétienne". M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., remerciant ensuite l'évêque des Trois-Rivières, exprimait la reconnaissance du congrès pour cette visite et ses bons vœux, au moment même où à Shawinigan, "les ouvriers combattent pour la justice".

Un nouveau comité

qui s'occupera d'habitation

Vu la particulière gravité du problème de l'habitation ouvrière à l'heure présente, le Congrès a formé un nouveau comité permanent, celui de l'habitation.

A ce comité, le Congrès a confié la tâche d'organiser dans le mouvement une caisse d'habitation et de réclamer en haut lieu des mesures favorables à la construction d'habitations ouvrières.

Au cours des débats qui ont en-

touré la formation du comité M. Jean Marchand a déclaré que les lois actuelles n'aidaient que très peu les ouvriers parce que l'immense majorité de ces derniers ne peuvent pas verser la mise de fond initiale exigée. Le comité s'occupera donc de réclamer une priorité absolue sur tous les matériaux de construction en faveur de l'habitation ouvrière ainsi qu'un service provincial d'aide à l'habitation.

Un débat avec

Les Créditistes

Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, 1231 est, rue Demontigny, Montréal.

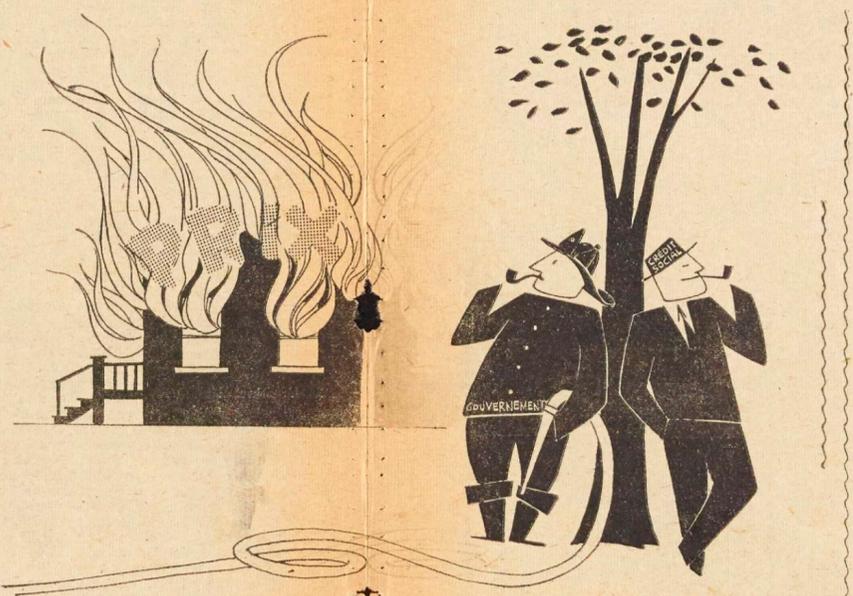
775 délégués créditistes réunis en congrès protestons unanimement à titre de consommateurs:

1) contre grèves ouvrières qui paralysent production et nuisent consommateurs;

2) contre course à des salaires toujours plus hauts qui augmentent prix et nuisent aussi consommateurs. Prions réclamer Crédit social seul système financier permettant régler problème ouvrier sans nuire à personne.

Gabriel LACASSE, prés. Comité des résolutions.

(Suite à la page 4)



Le Crédit social a aussi ses convictions...

(Voir ci-contre)

L'ouverture du Congrès

"Travaillez à l'éducation syndicale"

Mgr Garand et Mgr Roy notent le développement de la C.T.C.C., parlent du prestige de l'Eglise et d'éducation

L'Eglise et le mouvement ouvrier

Le congrès annuel avait débuté dimanche dernier, par une grand-messe qu'a célébrée M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., en présence de S. E. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec. Mgr C.-O. Garand, auxiliaire de Québec, prononça le sermon. Après avoir noté les progrès et le développement de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada depuis 30 ans, il ajoutait: "L'Eglise ne peut pas ne pas se réjouir d'un tel état de chose. Elle sait que des organisations professionnelles, soit de patrons, soit d'ouvriers, qui s'inspirent de sa doctrine sociale, ne peuvent jouer qu'un rôle bienfaisant dans la vie économique et sociale d'une nation, voir indirectement collaborer à son oeuvre apostolique".

"Voilà pourquoi l'épiscopat de cette province, à maintes reprises et particulièrement dans deux lettres pastorales, a fortement recommandé votre confédération et insisté auprès des ouvriers pour qu'ils y adhèrent en plus grand nombre; Elle a demandé à tous les citoyens de lui accorder une loyale préférence, un entier appui et une sympathie agissante".

"Mais votre mouvement, créé pour ainsi dire sous l'égide de l'Eglise, se revendiquant de sa doctrine, même s'il reste maître de ses décisions, engage le prestige de l'Eglise. Il assume donc une responsabilité particulière et d'autant plus grande que votre puissance est croissante. Vous avez le devoir d'utiliser cette puissance de façon à rendre la société plus prospère, plus fraternelle et plus chrétienne. Personne n'échappe d'ailleurs à cette obligation.

L'éducation ouvrière

Au cours du banquet inaugural,

qui par la suite réunissait les quelques 400 délégués dans la grande salle du Château Frontenac, S. E. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, donna quelques directives aux syndiqués.

"Préoccupez-vous de l'éducation. Elle s'impose d'autant plus que votre organisation prend de plus vastes proportions. La C.T.C.C. ne croîtra véritablement que si tous les nouveaux syndiqués, en demandant leur admission, sont conscients de la signification du geste qu'ils posent et des responsabilités qu'il entraîne".

"mettez donc d'abord votre soin à favoriser l'éducation professionnelle. Toutes les vertus chrétiennes entrent en jeu dans le travail. Il importe que celui-ci soit bien fait et réponde aux aspirations de la personnalité humaine".

"Travaillez aussi à l'éducation syndicale, afin que l'ouvrier oublie l'égoïsme pour comprendre qu'il appartient à la grande famille des travailleurs et s'y dévoue. Un syndicat est une société naturelle; on en fait partie comme d'une famille. Que l'ouvrier n'oublie pas qu'il a des obligations vis-à-vis de sa classe, et qu'il doit développer en lui-même la fierté de la famille ouvrière".

"Enfin, travaillez à développer le sens chrétien du travail. Le travail a une grande valeur spirituelle, mais il faut la lui conserver par une saine moralité dans l'usine".

"En somme préparez la classe ouvrière à ses responsabilités nouvelles. Elle doit jouer un rôle de plus en plus important dans la société. Elle participera plus étroitement à la gestion de cette société, comme à la direction de l'entreprise. Il est donc nécessaire qu'elle puisse bien faire. Il n'est pas impossible que les ouvriers acquièrent des connaissances suffisantes pour cela. Beaucoup sont

devenus des experts dans l'art extrêmement complexe d'élever les enfants. Ils peuvent faire preuve de la même habileté dans d'autres secteurs, s'ils s'appuient sur le bon sens chrétien".

Invités d'honneur

M. Pau-Emile Côté, assistant parlementaire, à Ottawa, du ministre du Travail, et M. Hormidas Deslisle, ministre d'Etat à Québec, apportèrent par la suite, tous deux, les voeux des gouvernements aux congressistes. Le maire Lucien Borne de la cité de Québec, avaient reçu les délégués au cours de la matinée.

M. Joseph Parent, président du Conseil central de Québec, avait auparavant souhaité la bienvenue aux délégués.



Groupés par équipes professionnelles à peu près homogènes, les délégués au troisième congrès ont accompli avec beaucoup d'application un travail considérable. On voit ici la table où s'étaient installés les travailleurs des chantiers maritimes. On reconnaît dans le groupe, R. Parent, de la Métallurgie; L. Kropini, P. Côté, R. Labrecque, L. Vallières et L. Dauphinais, tous des chantiers maritimes de Sorel et de Lauzon, ainsi que M. P. Cabana, de Montréal, président de la Fédération des Barbiers-Coiffeurs.



Le Comité du logement a travaillé ferme au congrès pour préparer les résolutions que les délégués ont adoptées en matière d'habitation. Sur notre photo, les membres du comité en séance: A. Larivée, Mlle Rita Lamoureux, Léopold Turcotte, M. l'abbé T. Dubuc, Joseph Gervais et Philias Perron.

Plusieurs centaines d'abonnés au TRAVAIL ne reçoivent pas leur journal parce que nous n'avons pas leur adresse. A EUX D'Y VOIR.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER

Administrateur: MARCEL ETHIER

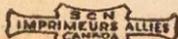
Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR

Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal - FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Les créditistes

(Suite de la page 3)

Réponse du Congrès

M. Louis Even, a/s Journal "Vers Demain", Montréal.

Le Congrès de la C.T.C.C. réuni à Québec répond à votre télégramme du 3 septembre signé Gabriel Lacasse au nom des délégués de votre convention de Sherbrooke STOP. Quatre cents délégués représentant près de cent mille travailleurs rejettent vos protestations antisyndicales qui sont susceptibles de nuire sérieusement aux intérêts des ouvriers STOP. Nous nions que vos résolutions aient été adoptées par des ouvriers conscients STOP. Votre télégramme est inspiré par des intérêts étrangers à ceux des ouvriers STOP. Même si les ouvriers sont habitués à se faire dire par les profiteurs qu'ils sont la cause des maux dont souffre la société, ils s'indignent de constater que de prétendus amis font écho à ces calomnies STOP. Tous les gens de bonne foi savent que l'augmentation inflationnaire des prix est due à d'autres causes que les augmentations de salaires, lesquelles viennent tardivement, compenser la hausse du coût de la vie STOP. Ceux qui n'admettent pas cela ne peuvent prétendre être les amis des travailleurs STOP. Quant à la dernière partie de votre télégramme au sujet du Crédit social, le Congrès ne peut considérer que les résolutions régulièrement présentées.

Jean MARCHAND, secrétaire général de la C.T.C.C.

Dernier message

M. Jean Marchand, secrétaire, Congrès de la C.T.C.C., Boulevard Charest, Québec.

Prenons connaissance par journal "Le Canada" de votre télégramme du 17 courant. Le télégramme du Congrès créditiste de Sherbrooke nullement dirigé contre les syndicats, mais contre des actes qui punissent les consommateurs. Les grèves affectent plus les consommateurs que les capitalistes en diminuant le volume des produits, et le résultat des grèves ne peut en aucune façon abaisser le coût de la vie. Les créditistes n'attribuent nullement aux travailleurs l'écart constant entre les prix et le pouvoir d'achat. Ils soutiennent que cet écart est inhérent au capitalisme financier actuel. Cet écart ne peut jamais être comblé par des hausses de salaires qui augmentent nécessairement les prix. Or, toute nouvelle augmentation des prix punit tout consommateur qui n'a pas eu son propre revenu augmenté. Nos résolutions furent adoptées par des hommes conscients des intérêts de chaque consommateur, salarié ou non. Regrettons que vous persistiez à chercher la solution au coût de la vie dans un régime qui rend la solution financièrement impossible. Réitérons notre conviction que seule l'application de la technique financière du Crédit Social permettrait de régler ce problème, et d'autres, sans armer une classe contre l'autre et sans nuire aux intérêts légitimes de personne.

Louis EVEN

Les grévistes ont des amis

Table listing subscriptions in favor of the aluminum strikers, including Arena Municipal (\$200.00) and Collecte à l'aréna, fête du travail (\$558.00).

TOTAL \$788.00

* * *

Table listing subscriptions from various individuals and businesses, including Evile Gilbert, Restaurant Chat Gris (\$5.00) and T. P. P. Lafrenière engr (\$2.00).

TOTAL \$29.12

* * *

Table listing subscriptions from J. D. Hébert, mercerie pour hommes (\$10.00) and T. A. Gilbert, opticien (\$10.00).

TOTAL \$43.00

* * *

Table listing subscriptions from Laurent Martin, échevin (\$10.00) and Membre du clergé (\$10.00).

TOTAL \$101.50

* * *

Table listing subscriptions from N.B. - Arthur Moand Matton (\$5.00) and 61ème Avenue G. M. (\$3.00).

TOTAL \$43.50

Table listing subscriptions from Laiterie Béanger, Shawinigan (\$5.00) and Pharmacie Lacombe, Shawinigan (\$5.00).

TOTAL \$17.00

* * *

Table listing subscriptions from Antoine St-Onge, garagiste (\$5.00) and Albert Michaud, épicier (\$5.00).

TOTAL \$26.00

* * *

Table listing subscriptions from D. Leduc (\$25.00) and Anonyme (\$5.00).

TOTAL \$101.50

N.B. - Arthur Moand Matton, 55-61ème Avenue G. M. Souscription de \$3.00 par mois sur loyer d'un gréviste.